

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 14 avril 2022

N° 22/019

R.J/SA

Objet : Fixation du siège du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Alpes-de-Haute-Provence.

L'an deux mille vingt-deux, le douze du mois d'avril, le conseil d'administration dûment convoqué par Monsieur le président, s'est assemblé à VOLX, sous la présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS. Nombre d'administrateurs en exercice : 19

Présents :

M. Michel BRUNET, Mme Michèle COTTRET, M. Jacques DEPIEDS, Mme Brigitte DURAND, M. Pierre FISCHER, M. Michel GRAMBERT, M. Bernard LIPERINI, Mme Sylvie SAMBAIN, Mme Virginie SOSSI.

Absents représentés :

M. Josselyne COSTE-LENNON donne pouvoir à M. Jacques DEPIEDS, Madame Marion MARCHAL donne pouvoir à M. Pierre FISCHER, M. Gilbert REINAUDO donne pouvoir à M. Michel GRAMBERT.

Absents excusés :

M. Gérard AURRIC et sa suppléante Mme Céline OGGERO-BAKRI, M. Olivier CICCOLI et son suppléant M. Serge PRATO, Mme Sabine DANERI et sa suppléante Mme Clarisse BALLADUR, M. Patrick VIVOS, M. Christophe IACCOBI et son suppléant M. Jean-Louis CHABAUD, Mme Pascale SEGUIN et sa suppléante Mme Josette LAUVERGNIAT, M. René VILLARD et son suppléant M. Gérard BENOIT.

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BRUNET.

[Le conseil d'administration du Centre de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence,](#)

Vu les articles L 452-1 et suivants du code général de la fonction publique,

Vu l'article 27 alinéa 1 du décret n°85-643 du 26 juin 1985, qui prévoit que le conseil d'administration fixe le siège du centre de gestion,

Vu la délibération du conseil d'administration n°86-02 en date du 25 février 1986, fixant le siège du centre de gestion des Alpes de Haute Provence (CDG04) à VOLX – 31 rue Frédéric Mistral,

Considérant la nécessité de régulariser l'adresse dudit siège, les services du CDG04 ayant emménagé en 2008 à VOLX – 582 rue Font de Lagier,

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée ;

Oùï l'exposé du Président ;

Après en avoir délibéré,

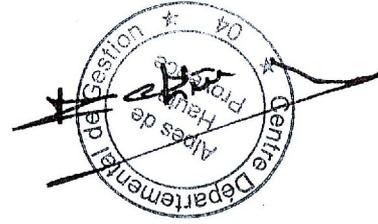
[A l'unanimité :](#)

- ✓ **Fixe** le siège du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Alpes-de-Haute-Provence, sis 582, rue Font de Lagier, ZA à VOLX (04130).

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (*par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr*) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré à Volx.

A Volx, le 12/04/2022



Publié le : 02 Mai 2022

Transmis au représentant de l'Etat le : 15 Avril 2022

Jacques DEPIEDS,
Président du Centre de Gestion
des Alpes-de-Haute-Provence.